



COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 11 février 2019
Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

Étaient présents : 61 membres

1. M. DEGAY Jean Michel (Maire d'AIGURANDE) Président
2. M. JUDALET Patrick (Maire de La Châtre) 1er Vice-Président représenté par Monsieur PICHON suppléant
3. M. ALLEBEE Robert (POULIGNY NOTRE DAME)
4. Mme ALLELY Françoise (MALICORNAY)
5. Mme AUROUX Karine (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
6. M. BALLEREAU Jean Marc (CLUIS)
7. Mme BLANCHARD Chantal (VICQ EXEMPLET)
8. Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
9. M. BOURDEAU Jean Marie (LACS)
10. M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
11. Mme CHAGNON Josette (LACS)
12. M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
13. Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
14. Mme COMMON Colette (SAZERAY)
15. M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
16. Mme DEBONDANS Sylvie (VIJON)
17. Mme DUPEUX Marie Jeanne (SAZERAY) représentée par Monsieur BLINET suppléant
18. M. FOISEL Michel (FOUGEROLLES)
19. M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
20. M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
21. M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
22. M. GUERRE Roger (Maire de MONTIPOURET)
23. M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
24. Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
25. M. LAFONT Jean-Marc (MERS SUR INDRE)
26. M. LAGOUTTE Gérard (LOURDOUEIX ST MICHEL)
27. M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT AOUT)
28. Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
29. M. LAPLACE Bernard (FEUSINES)
30. M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
31. M. MERCIER André (THEVET ST JULIEN)
32. M. MINET Claude (Maire de CLUIS)
33. M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
34. Mme MONGIS CARRION Simone (Maire de MONTCHEVRIER)
35. M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
36. M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
37. Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
38. Mme OLD Isabelle (LA MOTTE FEUILLY)
39. M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT)
40. M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
41. M. PEDARD Jean Pierre (Maire de CHAMPILLET)

- 42. Mme. PEPIN Christine (MONTGIVRAY) représentée par Monsieur MONNET suppléant
- 43. M. PERRIN Maurice (ST DENIS DE JOUHET)
- 44. Mme PILLOT DUPUIS Laurence (SAINTE SEVERE)
- 45. M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
- 46. Mme POISSONNET Sandra (MAILLET)
- 47. M. RABRET Bruno (VIJON)
- 48. Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
- 49. Mme ROUILLARD Mireille (VICQ EXEMPLET)
- 50. M. SAINT MICHEL Bertrand (ORSENNES)
- 51. Mme TEINTURIER Jacqueline (MONTGIVRAY)
- 52. M. TORNETTO Gilbert (CHAMPILLET)
- 53. M. VIAUD Philippe (TRANZAULT)

Conseillers Départementaux

- 54 M. DESCOUOT Serge (Président du Conseil Départemental de l'Indre)
- 55 M. BLIN Michel (Conseiller Départemental de NEUVY ST SEPULCHRE, maire de MONTGIVRAY)
- 56 Mme LAFARCINADE Marie-Jeanne (Conseillère Départementale de NEUVY ST SEPULCHRE, maire de FOUGEROLLES)
- 57 Mme SELLERON Michèle (Conseillère Départementale de LA CHATRE)

Délégués des Communautés de Communes

- 58 M. GAUTRON Guy (Président de la CDC du Val de Bouzanne, maire de NEUVY ST SEPULCHRE) 2^{ème} Vice-Président
- 59 M. MANCOIS Jean-Luc (CDC de La Châtre Ste Sévère, maire de St CHRISTOPHE EN BOUCHERIE) représenté par Monsieur Gérard DEFOUGERES suppléant
- 60 M. PATRIGEON Philippe (CDC de La Châtre Ste Sévère, maire de LA BERTHENOUX) représenté par M. Jean-Claude BOURY suppléant
- 61 M. ROBERT Christian (CDC du Val de Bouzanne, Maire de MERS SUR INDRE)

M. ROULLET Dominique (Vice-Président du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, Conseiller Régional référent)
 M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement) représenté par M. Alain GLAUMOT

Équipe du Pays

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH), M. VASLIN Pierre-Emmanuel (Animateur LEADER), M. THEPAULT Nicolas (Chargé de mission SCoT/PLUi/COT EnR), Mme AUMARECHAL Blandine (Chargée de mission santé).

Étaient excusés ou absents : 51 délégués

- 1. M. ALIX Claude (NERET)
- 2. Mme BAHY Christine (NOHANT VIC)
- 3. Mme BASTARD Christine (SARZAY)
- 4. Mme BEHRA Hélène (MERS SUR INDRE)
- 5. M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
- 6. M. BOULBON Frédéric (BRIANTES)
- 7. M. BRETAUD Michel (Maire de LA BUXERETTE)
- 8. M. CHAUVAT Jean Marc (NEUVY ST SEPULCHRE)
- 9. M. COURTAUD Pascal (Président de la CDC de la Marche Berrichonne)
- 10. M. DAUGERON François (Maire de SAINTE SEVERE) 3^{ème} Vice-Président
- 11. Mme D'HOOGHE Nicole (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
- 12. M. DEGUET Rémy (SAINT PLANTAIRE)
- 13. M. DENORMANDIE Arnaud (FOUGEROLLES)
- 14. M. DORADOUX Jean Luc (Maire de PERASSAY)
- 15. M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Député de l'Indre, Conseiller Régional)
- 16. Mme FOSSEY Christine (MALICORNAY) suppléante de Mme BRUNEAU
- 17. M. GARRY André (Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)
- 18. M. GENICHON Sébastien (NERET)

19. M. JOUVE Cyril (MONTLEVIC)
20. M. JULIEN Pierre (LE MAGNY)
21. M. LACOU Patrick (Maire de SARZAY)
22. M. LANSADE François (LOURDOUEIX ST MICHEL)
23. M. LAURENT Julien (LOUROUER ST LAURENT)
24. M. LELARD Philippe (MONTIPOURET)
25. M. LIMOGES Hubert (SAINT CHARTIER)
26. M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
27. Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE)
28. M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
29. M. MARECHAL Emmanuel (LA BUXERETTE)
30. Mme MARIE Sabrina (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
31. M. MARIEZ Bernard (SAINT CHARTIER)
32. M. MENEURET Quentin (LYS ST GEORGES)
33. M. MICHOT Olivier (LYS ST GEORGES)
34. M. MOULIN Christophe (BRIANTES)
35. M. NICOLET Jean Pierre (ST AOUT)
36. Mme NOC CHAPUT Stéphanie (CHASSIGNOLLES)
37. M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
38. M. PELLETIER Philippe (URCIERS)
39. Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
40. Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
41. M. PRADAT Eric (URCIERS)
42. Mme RAYMOND Delphine (THEVET ST JULIEN)
43. Mme ROUILLARD Maryse (Maire de LA MOTTE FEUILLY)
44. M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
45. M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
46. M. SIMON Bruno (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
47. Mme SIMON Monique (MONTLEVIC)
48. M. THEBAULT Bernard (MAILLET)
49. Mme TRIBET Annie (CREVANT)
50. M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)
51. M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN)

Mme GOMBERT Annick (Conseillère Régionale)

Mme NIEUL Hélène (Chargée de Mission, région Centre-Val de Loire)

M. LUMET Christophe (Directeur de la DATER, Conseil départemental de l'Indre)

M. Jean-Michel DEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle à LA CHÂTRE.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 30 novembre 2018. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président accueille chaleureusement Dominique ROULLET, Vice-Président du Conseil Régional référent Pays, et Serge DESCOUT, Président du Conseil Départemental de l'Indre. M. DEGAY les remercie de leur présence à ce Comité syndical.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) DOB 2019
- 2) Point sur les programmes
- 3) Divers

1) DOB 2019

Le Président rappelle que les cotisations des Communes et des Communautés de communes sont calculées sur la base de la Population Totale, et exprimées en € par habitant et par an.

Pour le budget 2019, les cotisations communales et communautaires se baseront sur la population légale des communes en vigueur au 1er janvier 2019.

En vue d'éclairer le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019, le Président détaille à présent les cotisations des Communes et des Communautés de communes qui seraient appelées pour mener les différents programmes de développement sur le Pays.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une proposition soumise au débat des délégués.

Proposition de Cotisation pour les Communes en 2019

Programmes menés par le Pays en 2018	Cotisation 2018 (€/hab/an)	Programmes à mener par le Pays en 2019	Cotisation 2019 (€/hab/an)
Animation du Contrat régional et gestion du Pays	1,60 €	Animation du Contrat régional et gestion du Pays	1,60 €
Animation OPAH	1,00 €	Animation OPAH	1,00 €
		Fonds "Habitat indigne" 3 dossiers par an (3 300 € par an)	0,11 €
Autofinancement des Actions portées par le Pays (études, prestations)	0,25 €	Autofinancement des Actions portées par le Pays (études, prestations)	0,25 €
LEADER (Animation, gestion, évaluation) 33 000 € (financement à 80%) Reste à charge de 20% (6 600 € par an)	0,23 €	LEADER (Animation, gestion, évaluation) 33 000 € (financement à 80%) Reste à charge de 20% (6 600 € par an)	0,23 €
Animation du CLS (100%) 32 000 € (financement à 80% ARS + Région) Reste à charge de 20% (6 400 € par an)	0,22 €	Animation du CLS (50%) 16 000 € (financement à 80% ARS + Région) Reste à charge de 20% (3 200 € par an)	0,11 €
TOTAL	3,30 €	TOTAL	3,30 €

Pour compenser le fonds « habitat indigne » de l'OPAH, le Président propose de mutualiser le poste LEADER à mi-temps avec la mission CLS qui serait réduite à un mi-temps.

Cela permettrait de maintenir la cotisation communale à 3,30 € par habitant en 2019.

Proposition de Cotisation pour les Communautés de communes en 2019

SCoT 2018	Cotisation 2018 (€/hab/an)	Cotisation CDC LA CHATRE	Cotisation CDC BOUZANNE	Cotisation CDC MARCHE
<i>Nombre d'habitants</i>	29 225	17 221	6 172	5 832
SCoT : 3 CDC (29 225 hab)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
PLUi : 2 CDC (23 393 hab)	0,90 €	0,90 €	0,90 €	- €
TOTAL PAR CDC		1,90 €	1,90 €	1,00 €

SCoT 2019	Cotisation 2019 (€/hab/an)	Cotisation CDC LA CHATRE	Cotisation CDC BOUZANNE	Cotisation CDC MARCHE
<i>Nombre d'habitants</i>	29 054	17 070	6 154	5 830
SCoT : 3 CDC (29 225 hab)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
PLUi : 1 CDC (17 070 hab)	0,90 €	0,90 €	- €	- €
TOTAL PAR CDC		1,90 €	1,00 €	1,00 €

Pour suivre l'élaboration de son PLUi, seule la Communauté de Communes de La Châtre Ste Sévère sollicite en 2019 une mise à disposition du chargé de mission urbanisme du Pays évaluée à 25% de son temps de travail.

Sur la base des éléments budgétaires présentés en séance, le Président propose au Comité syndical de **valider les orientations budgétaires du Pays pour l'année 2019.**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les orientations budgétaires suivantes pour l'année 2019 :

La cotisation globale des Communes arrêtée à 3,30 €/habitant en 2019, se répartit comme suit :

- ⇒ **Cotisation de base** en 2019 maintenue à **1,60 €/habitant** pour financer l'animation du Contrat régional et la gestion du Syndicat de Pays.
- ⇒ **Cotisations spécifiques** en 2019 pour financer :
 - l'animation de l'OPAH-RR : cotisation maintenue à **1 €/habitant** ;
 - le fonds « habitat indigne » : cotisation arrêtée à **0.11 €/habitant** ;
 - les études et actions portées par le Pays : cotisation maintenue à **0,25 €/habitant** ;
 - l'animation du programme LEADER : cotisation maintenue à **0,23 €/habitant** ;
 - et l'animation du Contrat Local de Santé : cotisation réduite à **0.11 €/habitant**.

La cotisation des Communautés de Communes en 2019 se répartit comme suit :

- ⇒ Cotisation pour l'animation du SCoT (3 CDC) maintenue à **1 €/habitant**.
- ⇒ Cotisation pour l'animation du PLUi (1 CDC : La Châtre-Ste Sévère) maintenue à **0.90 €/habitant**.
- ⇒ Soit une cotisation des Communautés de Communes arrêtée de la manière suivante :
 - CDC Marche Berrichonne : cotisation SCoT maintenue à **1 €/habitant** ;
 - CDC Val de Bouzanne : cotisation SCoT maintenue à **1 €/habitant** ;
 - CDC La Châtre-Ste Sévère : cotisation SCoT/PLUi maintenue à **1.90 €/habitant**.

2) Points sur les programmes

Contrats régionaux

Contrat Régional de 3^{ème} génération 2012/2017

Le Président rappelle qu'il reste un dernier dossier à mandater porté par la Commune de Champillet pour la « Remise en état de la digue de l'étang ». La subvention régionale accordée est de 42 100 €. Compte tenu de la prorogation accordée par la région, la commune devra impérativement solliciter la demande de paiement de la subvention avant le 1er juin 2019.

Passé ce délai, il n'y aura plus de report possible du délai de paiement et la subvention sera perdue pour le maître d'ouvrage.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST 2018/2024)

La dotation totale de **7 142 000 €** se décompose ainsi CRST **6 792 000€** + A VOS ID **350 000€**.

Synthèse de l'état d'avancement du CRST au 1^{er} février 2019 :

Dossiers déposés à la Région :

- 35 dossiers CRST : **subvention sollicitée de 3 134 100 €**
- 6 dossiers A VOS ID : **subvention sollicitée de 104 035 €**

Dossiers validés en Commission Permanente Régionale :

- 28 dossiers CRST : **subvention accordée de 2 397 800 € (35,30 %)**
- 4 dossiers A VOS ID : **subvention accordée de 50 497 € (14,43 %)**

Dossiers soldés par la région :

- 10 dossiers CRST : **subvention payée de 410 491 € (Taux paiement/engagement : 17,12 %)**

Crédits restant à engager

- CRST : **4 394 200 € (64,70 %)**
- A VOS ID : **299 503 € (85,57 %)**

Pour une première année d'exécution du CRST, on note que l'engagement des crédits régionaux (35,30%) est plus important que prévu (17%). Cela s'explique par le dépôt en début de programmation d'une vingtaine de dossiers « urgents » identifiés dans le CRST.

Par contre, on observe une faible demande de paiement des dossiers (17,12%). Le Président invite les bénéficiaires à solliciter le versement de leurs subventions.

M. ROULLET rappelle que les crédits régionaux non engagés en fin de contrat seront perdus pour le territoire. Aussi il convient d'engager la quasi-totalité des crédits régionaux sur la période de 6 ans, tout en anticipant en dernière année la négociation du contrat suivant pour éviter de perdre trop de temps entre 2 contrats régionaux.

LEADER 2014-2020

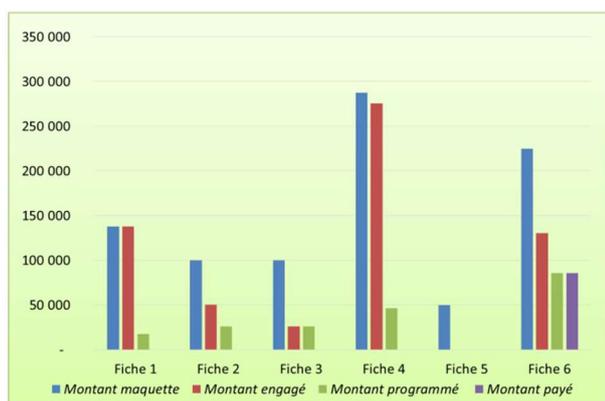
Le Président annonce le départ de Pierre-Emmanuel VASLIN prévu fin mars pour un poste à temps plein à la BGE de l'Indre. Il le remercie pour le travail accompli sur sa mission d'animation du programme européen LEADER.

Synthèse de l'état d'avancement de LEADER au 31 décembre 2018 :

- 19 projets étudiés en Comité de programmation depuis février 2016 (4 comités/an)
- 13 dossiers enregistrés dans le logiciel de gestion Osiris depuis mai 2017
- 6 dossiers en cours de montage
- 8 dossiers soumis au Comité de programmation pour avis définitif suite à l'instruction de la DDT de l'Indre
- 5 dossiers conventionnés par la région (autorité de gestion)
- 2 dossiers payés par l'ASP

En analysant l'état de consommation des crédits FEADER, on note un montant engagé très important (69%), une faible programmation (22%) et un très faible montant de paiement (9%).

Cela s'explique par la complexité du circuit administratif des dossiers LEADER pour aboutir à une convention.



En analysant l'état de la programmation, on constate que les crédits FEADER des fiches 1 (promotion du territoire) et 4 (tourisme) sont quasiment tous engagés.

M. VASLIN rappelle l'urgence du projet « plan de communication » porté par la CDC La Châtre-Ste Sévère (fiche 1) qui devra se réaliser avant septembre 2019.

Par contre, il reste des crédits à engager sur les fiches 2 (démarches d'accueil et d'accompagnement) et 3 (filiales économiques).

M. VASLIN indique que la fiche 3 pourrait par exemple soutenir des actions en faveur de l'abattoir du Boischaud, ou des commerces de proximité.

Actuellement aucun engagement de crédits sur la fiche 5 (coopération). Le projet de coopération avec le GAL Pays Berry St Amandois et le GAL Val de Creuse-Val d'Anglin sur les itinéraires cyclables « St Jacques via Vézelay à vélo et l'Indre à vélo » sera présenté au prochain Comité de programmation.

Enfin l'engagement des crédits de la fiche 6 (animation, gestion, évaluation) se déroule normalement suivant l'avancée du programme. A ce jour, ce sont les seuls crédits FEADER versés sur le territoire.

Compte tenu des retards pris dans la programmation LEADER au niveau national, la clôture prévue initialement au 31 décembre 2020 pourrait être reportée à une date ultérieure.

Souhaitant poursuivre l'animation du programme LEADER, le Président propose de **valider la demande subvention relative à l'animation/gestion 2019.**

Plan de financement LEADER2019

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	44 200,00 €	LEADER	40 904,00 €
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	6 630,00 €	Pays	10 226,00 €
Autres dépenses	300,00 €		
TOTAL	51 130,00 €	TOTAL	51 130,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'année 2019 présenté ci-dessus afin de bénéficier de l'aide FEADER (opération 19.4 du PDR du Centre-Val de Loire)
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide FEADER pour l'animation et la gestion du programme LEADER en 2019

Itinéraires cyclables

Le Président rappelle le projet de réaliser 2 itinéraires cyclables sur 3 Pays (Berry St Amandois, La Châtre en Berry et Val de Creuse-Val d'Anglin) :

- **Indre à Vélo** (liaison Jeu-les-Bois ⇌ Préveranges) : 71km
- **St Jacques de Compostelle à Vélo** via Vézelay (liaison Saint Amand Montrond ⇌ Crozant) : 157km

Afin d'accompagner les 6 CDC dans la réalisation de ces 2 itinéraires, une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage portée par la CDC Berry Grand Sud sera lancée au 1er semestre 2019.

Cette étude concernera :

- Le jalonnement des itinéraires cyclables (schéma, DCE et suivi des travaux de jalonnement)
- Et le stationnement et relais-services vélos (lieux d'implantation, choix des mobiliers, cahier des charges, chiffrage et descriptif technique)

La réalisation des itinéraires par les CDC (pose des panneaux et stationnement vélo) est prévue pour la saison touristique 2020. Des boucles vélos viendront ensuite compléter ces 2 itinéraires pour assurer une découverte touristique du territoire.

Pour engager ce projet de coopération, le Président propose de **valider la demande subvention au titre de la coopération du programme LEADER.**

Le plan de financement, dont les montants ont été proratisés en fonction du nombre de kilomètres concernés de chaque GAL, est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Etude	17 918,00 €	LEADER	17 383,93 €
Frais de publication	289,00 €		
Frais salariaux	3 063,40 €	PAYS	4 345,98 €
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	459,51 €		
TOTAL	21 729,91 €	TOTAL	21 729,91 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet de coopération dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération intitulée « mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des itinéraires St-Jacques via Vézelay à vélo et Indre à Vélo ».
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide FEADER pour ce projet de coopération du programme LEADER.

M. ROULLET souligne l'importance des projets de coopération initiés avec d'autres territoires notamment sur les itinéraires cyclables.

OPAH 2018-2023

Synthèse de l'état d'avancement de l'OPAH au 31 décembre 2018 :

- Nombre de dossiers : 30 Habiter Mieux sérénité, 3 Habiter Mieux agilité, 15 PIG
- Total des subventions ANAH : 316 952 €
- Total des travaux : 753 593 € TTC
- Effet levier : 1 € de subvention a généré 2.38 € de travaux

Les aides de l'OPAH peuvent permettre à des particuliers de réaliser des travaux d'isolation (gain énergétique de 25%) et de raccordement de leur logement à un réseau de chaleur bois.

Exemple de la commune de Saint Plantaire :

- o Réunion publique le 8 juillet 2016
- o Permanence Anah/Adil/Chambre d'agriculture pour informer les propriétaires intéressés le 30 septembre 2016
- o 3 dossiers acceptés par l'Anah pour un montant total d'aides de 4 580 €
- o Inauguration de la chaufferie le 14 avril 2017

Une réunion publique sur la commune de Crozon-sur-Vauvre a été organisée le 19 janvier 2018 avec les mêmes intervenants.

Les dossiers de subvention de l'ANAH sont désormais dématérialisés. Le service « *monprojet.anah.gouv.fr* » permet le traitement et le suivi des dossiers en ligne par l'animatrice et les services instructeurs de l'Anah.

Pour M. ROULLET, la construction excessive de logements en région Centre-Val de Loire a certainement contribué au développement de la vacance.

Contrat Local de Santé 2018 - 2021

Le Président annonce le départ de Blandine AUMARECHAL prévu fin février suite à une opportunité dans l'Indre. Compte tenu de la diversité des acteurs de la santé, c'est un programme d'actions parfois difficile à mener. Aussi, il la remercie pour le travail accompli sur sa mission d'animation du Contrat Local de Santé.

Synthèse des actions réalisées (de mars 2018 à février 2019):

- **Fiche Action n°2.1.** Conférence Débat sur les Dépistages organisés avec le CREDEP et Femmes Solidaires (10 avril 2018)

- **Fiche Action n°2.8.** Formation sur les Violences Conjugales à destination des professionnels du territoire (11 et 18 avril 2018)
- **Fiche Action n°3.5.** Pièce de Théâtre « Bienvenue à la Retraite » proposée par l'ASEPT (1^{er} juin 2018)
- **Fiche Action n°4.1.** De nombreuses actions départementales : Journée départementale (fév) et nationale (sept) de la prévention du suicide, la semaine européenne de la vaccination (mars), le colo'tour 1^{ère} édition (mars), les « cafés éthiques », la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, la journée d'élimination des violences faites aux femmes (nov)

Synthèse des actions en cours :

- **Fiche Action n°1.4.** Groupe de travail entre les Professionnels de santé du territoire et l'URPS-ML pour la construction d'une CPTS (depuis décembre 2017)
- **Fiche Action n°1.5.** Lien avec l'étude mobilité et les projets de la CPTS
- **Fiche Action n°1.6.** Etat des lieux des différentes démarches existantes dans le département et rencontres
- **Fiche Action n°2.2.** Sensibilisation à la vaccination
- **Fiche Action n°2.6.** Promotion du don du sang
- **Fiche Action n°2.9.** Espace test 0 pesticide à l'Hôpital
- **Fiche Action n°2.10.** Echange avec le CPIE
- **Fiche Action n°3.1.** Filière Gériatrique à l'échelle du département
- **Fiche Action n°3.3.** Sécurité routière
- **Fiche Action n°3.4.** Senior 2.0

Synthèse des actions à venir (2019/2020) :

- **Fiche Action n°2.3.** Village Santé Nutrition Sport au sein du collège de Neuvy St Sépulchre le lundi 1er juillet 2019
- **Fiche Action n°2.5.** La SISM 2019, relayée à Neuvy, du 18 au 22 mars 2019, Défi « une semaine sans écran »
- **Fiche Action n°3.1.** Cycle d'ateliers « équilibre et prévention des chutes » en septembre 2019

Synthèse des points divers :

- Des actions non réalisées faute de financements de l'ARS
 - **Fiche Action n°2.4.** Education Thérapeutique de patients atteints de diabète de type 2
 - **Fiche Action n°3.2.** Dispositif « Mieux Vieillir »
- Une cohérence à avoir avec les nouveaux dispositifs :
 - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)
 - Plate-forme Territoriale d'Appui (PTA)
- Le service Sanitaire (SeSa) des étudiants en médecine de Tours :
 - Initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire
 - Mettre en œuvre des actions sur les territoires

Ce projet est l'occasion de mettre en valeur le territoire en travaillant sur son attractivité.

M. PASQUET s'interroge sur la réalisation de la 2^{ème} édition du Colotour en 2019 ?

Mme AUMARECHAL répond que le pilotage du Colotour est assuré par l'association ONCOBERRY. Par manque de moyens humains et financiers, l'organisation du Colotour a été reportée en 2020.

Conformément au DOB 2019, le Président propose **de valider la création d'un poste de chargé de mission santé à mi-temps.**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste de chargé de mission santé à mi-temps
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de travail à venir

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Suite au débat en Comité syndical du 30 novembre 2018, le Président invite les élus à consulter sur le site internet du Pays la version modifiée du PADD du SCoT.

M. THEPAULT va achever début mars les réunions communales destinées à la présentation du PADD aux élus et au recueil de leurs observations.

Il rappelle les prochains rendez-vous pour finaliser le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui est le document opposable du SCoT.

COPIL N°7 : 25 Février (14h00-16h00)

Validation des objectifs démographiques, de production de logements et de consommation d'espace

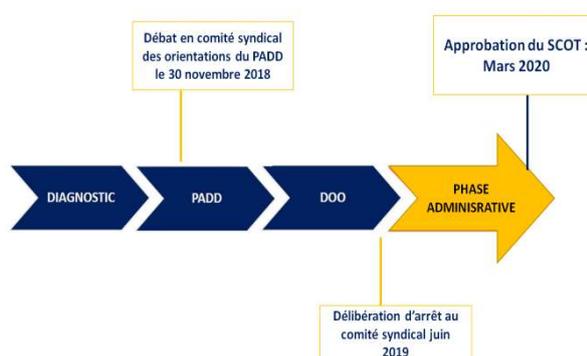
Séminaire N°7 : 1^{er} mars (14h00-16h00)

Définition des objectifs et orientations sur les sujets du développement économique et commercial, protection des espaces naturels et agricoles...

COPIL N°8 : 14 mars (14h00-17h30)

Validation des orientations et objectifs et présentation sur les dynamiques commerciales

Des ateliers et des permanences seront organisés dans les Communautés de Communes pour recueillir les observations des élus en vue de finaliser le DOO pour une validation en Comité syndical prévue en juin prochain.



Contrat d'Objectif Territorial « ENergies Renouvelables » (COT ENR 2018 - 2021)

Le COT ENR est un contrat de 3 ans avec l'ADEME et la région Centre Val de Loire portant sur le développement des énergies renouvelables :

- géothermie
- biomasse (chaufferie à bois)
- énergie solaire thermique

Pour suivre la mise en œuvre de ce Contrat, M. Gérard LAGOUTTE est désigné élu référent COT ENR du Pays de La Châtre en Berry.

Les projets du COT ENR recensés actuellement sur le territoire sont les suivants :

Maître d'ouvrage	Usage	Energie
CDC La Châtre Sainte Sévère	4 bâtiments intercommunaux + lycée	Bois
Crozon sur Vauvre	Réseau centre bourg et ouverture aux particuliers	Bois
Montchevrier	Mairie et salle des fêtes	Bois
Complexe Les Dryades (Pouligny Notre Dame)	Golf	Bois
Vicq Exempt	Extension du réseau communal	Bois
Tranzault	18 bâtiments communaux	Bois ou Géothermie
Lourdoux Saint-Michel	Ancien collège	Géothermie
Orsennes	Pôle médical	Géothermie

Dans le cadre de l'avancement du COT ENR, M. THEPAULT invite les élus à faire émerger de nouveaux projets d'installation en énergie renouvelable.

Etude mobilité

Le Pays a été retenu par la DREAL comme territoire d'expérimentation de la mobilité en milieu rural.

La 1ère étape de l'étude mobilité consiste en la réalisation d'un questionnaire destiné aux habitants diffusé du 28 janvier au 24 février 2019.

Après analyse des réponses, un atelier de concertation se déroulera en mars-avril avec les acteurs locaux pour préciser les enjeux du territoire et proposer une offre de mobilité adaptée. L'objectif serait de proposer 2 à 3 projets pilotes.

M. ROULLET indique que la problématique de la « mobilité » touche davantage les territoires ruraux. C'est un thème difficile à traiter pour lequel il faut être inventif et innovant. Les problèmes de mobilité touchent principalement les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. L'une des solutions serait de créer un « transport à la demande » qui puisse s'adapter aux différents types de déplacements des habitants sur le territoire (travail, soins, services, loisirs...).

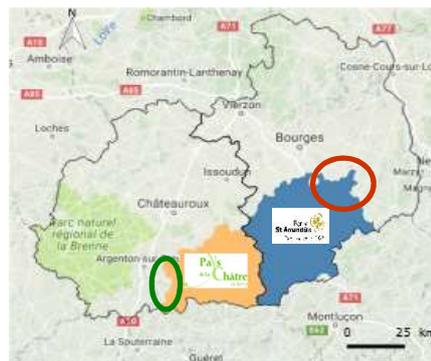
Parc Naturel Régional « Sud Berry »

L'étude d'opportunité du PNR a été lancée par la région en décembre dernier.

Le périmètre et l'identité du PNR Sud Berry ont été abordés en Comité de pilotage du 29 janvier à Bouzais :

- 3 périmètres présentés :
 - o périmètre élargi au-delà des 2 Pays (problème de limite régionale)
 - o périmètre des 2 Pays (pas de choix affirmé par le territoire)
 - o périmètre resserré (qui reste à préciser puis à valider)
- Discussion et arbitrage pour parvenir à un 1^{er} consensus

- Identité : 3 critères patrimoniaux retenus (bocage, zones humides, espaces boisés)
- Périmètre proposé :
 - o Pays de La Châtre en Berry (en totalité)
 - o Pays Berry St Amandois (**retrait de quelques communes au nord-est**)
 - o Ajout de 4 communes à l'ouest (**Badecon, Gargillesse, Cuzion et Eguzon**)
- Ce périmètre sera retravaillé en précisant pour chaque commune le cumul des 3 critères identitaires, la densité de bocage (maillage plus ou moins dense), etc.



Les étapes à venir :

- Enjeux du périmètre retenu (février-avril 2019)
- Concertation locale et actions de préfiguration (avril-juin 2019)
- Conclusion de l'étude d'opportunité prévue en Comité de pilotage élargi (juillet 2019)

Si l'étude conclut à l'opportunité du territoire, alors la région lancera l'étude de faisabilité (durée de 8 mois) pour constituer le dossier de candidature qui sera déposé en 2020 auprès de l'Etat pour engager la démarche de labellisation du PNR Sud Berry (délai de 3 à 5 ans).

3) Divers

Pour établir le budget annexe SCoT, le Président propose de **valider les durées d'amortissement des biens corporels.**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** des durées d'amortissement suivantes :
 - o Matériel informatique : 4 ans
 - o Mobilier de bureau : 10 ans
 - o Matériel de bureau : 4 ans
 - o Véhicule automobile : 6 ans

Le Président remercie amicalement M. ROULLET pour sa participation au Comité syndical.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,
Jean-Michel DEGAY**

Les membres présents,